

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions et
d'approbation du modèle de convention à conclure
dans le cadre de la Conférence des Financeurs**

Rapport n° CP/2018/426

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (Loi ASV) du 28 décembre 2015 a institué la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Placée sous la présidence du Département, la Conférence des Financeurs du Bas-Rhin réunit l'ensemble des acteurs œuvrant sur ce champ autour d'une stratégie commune de prévention.

Ce rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'attribution par le Département – gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs – de subventions destinées à soutenir des projets de prévention du vieillissement qui s'ajoutent au plan d'action 2018, tels qu'adoptés le 5 novembre 2018 par la Conférence des Financeurs, et d'approuver les termes du projet de modèle de convention à conclure entre le Département et les porteurs de projets.

I – Plan d'action 2018

Un plan d'action 2018 a été adopté par la Conférence des Financeurs le 16 mai 2018. Ce plan d'action, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Départemental le 9 juillet 2018, a permis de financer 47 projets de prévention pour un montant total de 1 230 626 €, et de soutenir la mise en place d'actions de prévention dans les 11 résidences autonomie du département pour un montant total de 314 640 euros.

La majorité des projets retenus relève d'actions collectives et individuelles de prévention visant à développer la prévention des chutes et la pratique d'une activité physique adaptée, promouvoir les comportements et une alimentation favorables à la santé et au bien vieillir, favoriser les activités cognitives, lutter contre l'isolement et favoriser le lien social, favoriser l'accès des seniors au numérique et accompagner et outiller les acteurs dans le développement d'actions collectives de prévention. D'autres projets innovants ont pour but de permettre d'améliorer l'accès des personnes aux aides techniques.

Tous les porteurs de projets ont été conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le département, et ceci afin de mailler au plus juste le territoire et de garantir à chaque Bas-Rhinois une action de prévention adaptée.

II – Proposition d'un plan d'action 2018 complémentaire

Dans le cadre du plan d'actions 2018, l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs, réunis en séance plénière le 5 novembre 2018, ont validé l'inscription au plan d'action 2018 de neuf nouveaux projets complémentaires.

La plupart des projets qu'il est proposé de retenir se présentent sous forme d'ateliers collectifs sur les thématiques de la nutrition, la mémoire, l'activité physique, le bien vieillir, le lien social et la lutte contre l'isolement. Trois autres projets permettraient de renforcer la prévention dans les EHPAD en soutenant l'expérimentation d'un robot humanoïde à l'EHPAD Niederbourg à Illkirch-Graffenstaden, la mise en œuvre de sorties en vélos tricycles adaptés dans l'EHPAD Le Manoir à Gerstheim et enfin l'organisation d'un concours de cuisine entre cinq EHPAD volontaires du territoire sud.

La réalisation de ces neuf projets complémentaires serait conduite de manière coordonnée et articulée sur les territoires avec l'ensemble des autres projets soutenus dans le cadre du plan d'action 2018 de la Conférence des Financeurs

La Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie a émis un avis favorable de ces neuf projets complémentaires du plan d'action 2018.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider du financement de chaque projet tel que présenté en annexes au présent rapport et d'attribuer des subventions pour un montant total de 259 462 euros.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Département, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

Il est également proposé à la Commission Permanente, que chacun des neuf porteurs de projet soit lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées.

La Commission de l'Autonomie et Silver Développement a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions le 26 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions complémentaire pour 2018, tel que validé par la Conférence des Financeurs dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- approuve les plans de financement des projets contenus dans ce complément du plan d'action ;

- décide de l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 259 462 euros ;

- approuve les termes du projet de modèle de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' or similar initials, written in a cursive style.

Frédéric BIERRY